

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 29 mars 2011

M<sup>me</sup> Kateri Lescop-Sinclair, biologiste  
Direction des affaires régionales de l'Estrie-Montréal-Montérégie  
et de Laval-Lanaudière-Laurentides  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
545, boul. Crémazie Est, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 2V1

**Objet : Projet Parc éolien de Saint-Valentin**  
**Questions de la commission du 29 mars 2011**

**DQ20**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 8, 9, 10 et 11 mars derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir de l'information complémentaire et vous adresse une série de questions que vous trouverez en annexe.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 31 mars prochain à 17 h, compte tenu de la deuxième partie d'audience publique débutant le 4 avril prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madamé, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j.

## Questions du 29 mars 2011

### Milieu biologique

1. Comment serait déterminé un seuil à partir duquel un taux de mortalité d'oiseaux ou de chauves-souris serait jugé par le Ministère suffisamment élevé pour requérir du promoteur l'application de mesures d'atténuation?
2. Veuillez résumer les tendances au Québec et en Montérégie de l'évolution des populations des espèces à statut particulier qui se sont déjà retrouvées ou qui se trouvent actuellement dans la région d'étude. Indiquer les sites Web référant aux états de connaissances, au plan de rétablissement les plus récents et aux bilans qui auraient été produits pour ces espèces.
3. Lors d'inventaires effectués par Venterre NRG, la rainette faux grillon de l'Ouest a été aperçu dans le CD Branche 13 près de l'éolienne 7. La zone de protection prévue par le promoteur est de 20 m. Veuillez fournir un avis en regard de la démarche du promoteur pour cette espèce (ex. : période de l'année pour effectuer les travaux, mesures à adopter en période d'exploitation, inventaire complet, etc.).
4. Le promoteur s'engage à faire un suivi des mortalités sur trois ans pour les oiseaux et les chiroptères. Le Ministère considère-t-il cette durée suffisante compte tenu de l'évolution du climat et du territoire humanisé?
5. Veuillez déposer copie de toutes les ententes de collaboration conclues entre le MRNF et Venterre NRG concernant les suivis télémétriques des oiseaux de proie ou sur tout autre sujet touchant les espèces ou les écosystèmes.
6. Combien de nids de faucon pèlerin ou de structures de nidification le Ministère reconnaît-il dans un rayon de 20 km du parc éolien de Saint-Valentin et où sont-ils situés? Le Ministère possède-t-il de l'information sur le domaine vital de ces individus?
7. Veuillez fournir tout rapport de suivi télémétrique d'un faucon pèlerin dans la région, rapport auquel vous faites référence au PR5.2, QC44.
8. Quelles seraient les espèces d'oiseaux à statut particulier qui nicheraient ou seraient susceptibles de nicher dans un rayon de 20 km des éoliennes? Le Ministère fait-il des suivis réguliers de nidification pour ces espèces? Le cas échéant, à quelle fréquence?
9. Est-ce que le MRNF a observé des activités migratoires pour les oiseaux sous sa juridiction dans la zone d'étude du projet?
10. Y aurait-il un effet cumulatif des parcs éoliens dans la région sur la migration des oiseaux?

### Écosystème terrestre

11. Quelle a été l'évolution des superficies de milieux humides en Montérégie et dans la MRC du Haut-Richelieu dans les dernières décennies? Veuillez fournir des données diachroniques comparables, préciser la méthodologie utilisée pour les définir et nous indiquer les limites de ces comparaisons.

### Paysage

12. L'évaluation des effets du projet sur le paysage s'appuie sur une méthode d'analyse proposée par le MRNF.
  - a. Est-ce que les lignes du *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère* ont été respectées? Êtes-vous en accord avec les résultats du promoteur?
  - b. Est-ce qu'il y a d'autres points stratégiques qui auraient dû être retenus? Quelle est votre appréciation des critères retenus?